



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°2026_06_0007BIS

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de la convocation :
19/06/2026

Date d'affichage :
19/06/2026

**OBJET : Modification temps
de travail**

L'an deux mille vingt-six le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nançay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BERT, BOUGIS, DESSENS, FONTENY, GAUVIN, MARY,
Messieurs, PERRIER, PRÉTEUX, RAGOBERT, THEULOT, URBAIN,
VANDENABEELE.

Monsieur BAILLY est arrivé au point n°4

Excusés : Monsieur Kévin VILLERET et Madame Astrid NOULHIANE

Absents : /

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS

Monsieur Kévin VILLERET a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de service technique permanent à temps non complet passant de 20h30 à 28h30 par semaine soit 27.83 / 35^{ème} afin de répondre aux besoins.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Technique rendu le 23 juin 2026 et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à compter du 1^{er} juillet 2026, d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de service technique.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait à Nançay, le 27 juin 2026

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 30 juin 2026.